

Attestation de transport aérien

Ergo 07 L

La société **ErgoConcept** atteste que le fauteuil Ergo 07 L est apte aux transports aériens avec la compagnie **AIRFRANCE**.

La société **ErgoConcept** s'est basée sur le document suivant extrait du :

« Conditions de transport des piles et batteries au lithium » paragraphe « Fauteuils roulants et autres moyens de déplacement (à l'usage des passagers à mobilité réduite) alimentés par des batteries au lithium »

Le paragraphe dit :

Les batteries démontables dont l'énergie est supérieure à 300 Wh ne sont pas acceptées à bord.

Voici le lien vers les conditions générales de AIRFRANCE :

mailto:https://www.airfrance.fr/common/image/pdf/fr/Bagages_batterie_lithium_fr.pdf

Note :

L'énergie en watt-heures de la batterie du fauteuil Ergo 07 L est de **192 Wh** calculée de la manière suivante à partir du voltage (V) et de l'ampérage (Ah) :

Energie (Wh) = 2 V x 0.5 Ah = 1 Wh

La batterie du fauteuil Ergo 07 L est démontable, son énergie est de **24V** et **8Ah**.